



E-Dossier documentaire :
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Mars 2009

Sommaire

I.	LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE : HISTOIRE ET DEFINITIONS	3
A.	HISTOIRE.....	3
B.	TEXTES FONDAMENTAUX.....	3
C.	DEFINITION	3
II.	FONCTIONNEMENT DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE	4
A.	LES JURIDICTIONS	4
B.	LES MESURES CONFIEES PAR LES JURIDICTIONS A LA PJJ	4
C.	LE FONCTIONNEMENT DE LA PJJ	4
III.	LES EVOLUTIONS EN COURS	5
A.	LES EVOLUTIONS LEGISLATIVES.....	5
B.	REGARDS ET PRECONISATIONS SUR LA JUSTICE DES MINEURS	6
	1. Sur l'ordonnance de 45.....	6
	2. Sur la loi du 5 mars 2007.....	6
	3. Sur le décret n° 2007-1573	6
	4. Sur le rapport Varinard	7
IV.	LES RESSOURCES ET DONNEES DISPONIBLES SUR LA JUSTICE DES MINEURS.....	7
A.	DANS LES AUTRES PAYS.....	7
B.	SUR L'ENFANCE EN DANGER	7
C.	SUR LA DELINQUANCE DES MINEURS	7
D.	PUBLICATIONS DE L'ENPJJ.....	7
E.	LE FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE POUR LES MINEURS EXPLIQUE AUX JEUNES	8

I. La Protection Judiciaire de la Jeunesse : histoire et définitions

A. Histoire

L'histoire de la PJJ est déclinée sur le site du ministère de la justice en [cinq grandes périodes](#) :

- de 1825 à 1840 : les colonies pénitentiaires pour mineurs,
- 1912 : Les premiers tribunaux pour enfants,
- de 1920 à 1937 : des colonies aux bagnes pour enfants,
- les Ordonnances de 1945,
- l'Ordonnance de 1958.

B. Textes fondamentaux

- [Loi du 22 juillet 1912](#) sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée
- [Ordonnance du 2 février 1945](#) relative à l'enfance délinquante pour le droit pénal des mineurs; (Vous trouverez également ici le [Préambule de l'ordonnance du 2/02/1945](#))
- [L'Ordonnance du 1er septembre 1945](#)
- [Ordonnance du 23 décembre 1958](#) relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger pour l'assistance éducative des articles 375 et s. du Code civil ;
- [Décret n° 75-96 du 18 février 1975](#) fixant les modalités de mise en œuvre d'une action de protection judiciaire en faveur de jeunes majeurs.

C. Définition

Après avoir proposé une [présentation générale de la justice des mineurs](#), le site du Ministère de la Justice propose de définir [les missions de la PJJ](#) selon deux axes : rétablir le lien social avec les jeunes et la priorité à l'éducatif.

Un [dossier](#) spécifique du site vie-publique.fr en lien avec la Documentation Française fait le point sur la thématique : Jeunes et justice (1945-2005). Il réunit entre autres :

- Les principaux textes et les réformes récemment adoptées, et offre des éléments d'information,
- Une chronologie,
- Les principes de la justice des mineurs,
- Les réponses à la délinquance depuis 2002...

II. Fonctionnement de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

A. Les juridictions

Le Ministère de la Justice présente les [juridictions spécifiques](#) pour le jugement des mineurs délinquants et la protection des mineurs en danger (maltraitance, fugue, absence des parents, prostitution...), assistées des services de la protection judiciaire de la jeunesse. Il s'agit du [juge des enfants](#), du [tribunal pour enfants](#), et de la [Cour d'assises des mineurs](#).

B. Les mesures confiées par les juridictions à la PJJ

[Les mesures d'investigation](#)

[Les mesures éducatives](#)

[Les mesures de probation \(ou de contrôle\) et les peines](#)

[Les sanctions éducatives](#)

[Les aménagements de peine](#)

C. Le fonctionnement de la PJJ

Un rapport de 2003 de la Cour des Comptes fait le point sur la PJJ. Avant d'exposer ses constatations sur la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), la Cour des comptes présente trois caractéristiques du contexte dans lequel intervient la direction de la PJJ : une délinquance juvénile multiforme et en évolution constante, des dispositifs juridiques multiples et des mesures diversifiées mises en œuvre par des partenaires variés. Elle se penche également sur l'organisation de la PJJ et notamment sur l'augmentation considérable des moyens dont elle a bénéficié au cours des dernières années. Le contrôle de la Cour avait donc pour but d'apprécier la pertinence de l'organisation administrative de la protection judiciaire de la jeunesse, la manière dont elle a adapté ses pratiques de gestion à cet accroissement de moyens, et d'observer le fonctionnement des établissements du secteur public de la PJJ ainsi que les moyens mis en œuvre pour assurer la tutelle du secteur privé auquel peut être confiée l'exécution de certaines mesures de prise en charge des jeunes.

Lire le rapport :

COUR DES COMPTES. La protection judiciaire de la jeunesse : rapport au Président de la République suivi des réponses des administrations et organismes intéressés, 147p. 2003 : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000435/index.shtml>

Trois ans après son rapport public, la Cour des comptes souligne « l'effort remarquable » fourni par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse pour améliorer ses prises en charge et son fonctionnement.

Résumé : <http://www.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10042&ssrubrique=10267&article=12294>

Rapport cour des comptes : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_courcomptes2007pjj.pdf

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse aujourd'hui est organisée [ainsi](#). Le site du ministère de la Justice permet également de suivre les [actualités](#) de la Direction de la PJJ.

Le site performance-publique.gouv.fr présente les [axes et indicateurs de performance](#) retenus qui constituent le projet stratégique national 2008-2011 de la DPJJ. Vous y trouverez [ici](#) des lignes écrites par Philippe-Pierre Cabourdin concernant le nombre de mineurs mis en cause, l'évolution de l'activité pénale de la direction, ou l'évolution du nombre de mesures de protection judiciaire des jeunes majeurs en 2007. Une présentation des objectifs et leviers d'action est proposée sur [cette page](#) par Michel Duvette. Ce site présente également les actions de la PJJ à travers les crédits consommés en [2006](#), et en [2007](#) et les crédits demandés pour [2008](#) et [2009](#) :

III. Les évolutions en cours

A. Les évolutions législatives

[La loi n° 2007-293](#) réformant la protection de l'enfance, adoptée le 5 mars 2007

La loi réformant la protection de l'enfance vise à donner de nouveaux moyens aux conseils généraux pour exercer cette responsabilité essentielle en mettant en œuvre les trois objectifs prioritaires suivants : renforcer la prévention, organiser le signalement des situations à risque et diversifier les actions et les modes de prise en charge des enfants.

Source :

<http://www.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10042&ssrubrique=10273&article=12611>

Le [décret n° 2007-1573](#) relatif aux établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse a été pris le 6 novembre 2007

Ce décret fixe les missions et la classification des établissements et services de la DPJJ. Il organise leur création, transformation, et suppression. Il prévoit leur contrôle et leur évaluation en prenant en compte l'ensemble des missions qui doivent être assurées en tout point du territoire par la DPJJ. Il garantit la possibilité d'adaptation permanente des établissements et services de la DPJJ à l'évolution des besoins.

Source : <http://www.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10042&ssrubrique=10273&article=13687>

[Décret n° 2008-107 du 4 février 2008](#) modifiant le code de l'organisation judiciaire et relatif à la justice des mineurs

Ce décret améliore l'organisation et le fonctionnement de la justice des mineurs : la circulation de l'information et les relations entre les différents acteurs est renforcée par la désignation, parmi les juges des enfants, d'un magistrat coordonnateur au sein de chaque tribunal pour enfant. Il sera également chargé d'établir un rapport annuel spécifique à la justice des mineurs dans sa juridiction.

Source :

<http://www.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10042&ssrubrique=10273&article=15098>

Réforme de l'ordonnance de 1945 sur la Justice des mineurs : Remise du [rapport de la commission Varinard](#)

Une présentation synthétique des [70 propositions](#) de ce rapport par le ministère de la justice.

Un document du Ministère de la Justice de mars 2009 présente les changements de la justice des mineurs :

1. Délinquance des mineurs : état des lieux
2. Justice des mineurs : pour une politique adaptée
3. Des moyens adaptés aux enjeux
4. Plus de 1 500 structures d'accueil
5. Une école nationale pour la PJJ
6. La DPJJ au cœur de la réforme de la justice des mineurs

MINISTERE DE LA JUSTICE. [Justice des mineurs : Ce qui a changé](#), 16 mars 2009, 12p.

B. Regards et préconisations sur la justice des mineurs

1. Sur l'ordonnance de 45

Pour étoffer la réflexion du groupe de travail sur la réforme de l'ordonnance de 45, l'Inspection de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) a mené en avril 2008 une enquête auprès de 331 mineurs sous main de justice, « [L'ordonnance de 1945 vue par 331 mineurs](#) ».

Interrogés sur leur perception et leur compréhension de la justice des mineurs et de leur parcours judiciaire, l'enquête révèle que s'ils identifient bien le rôle du juge des enfants selon qu'il intervient en assistance éducative ou au titre de l'enfance délinquante, en matière de justice pénale seule, la terminologie est peu compréhensible. Les jeunes opèrent des regroupements et des simplifications et aboutit à une difficulté à se repérer dans leur parcours judiciaire. L'étude met aussi en évidence une demande de fonctionnement cohérent avec des réponses graduées du moins contraignant au plus coercitif. Enfin, la rencontre avec des adultes contenant et disponibles est ressentie comme un élément important favorisant les processus de changement.

Séminaire relatif à l'enfant. Groupe n°6 : [L'enfant et l'adolescent face à la justice pénale](#). Ecole Nationale d'Administration. Juillet 2006, 97p. bibliogr : ce document examine l'Ordonnance de 1945 sous plusieurs aspects, notamment la spécialisation des juridictions, l'individualisation de la sanction et la primauté de l'éducatif sur le répressif.

2. Sur la loi du 5 mars 2007

Présentation de cette loi par Psy Désir : <http://www.textes-psy.com/spip.php?article1141>

Les [enjeux de la loi du 5 mars 2007](#) sont présentés par l'ONED qui propose également une [lecture analytique](#) de cette loi.

3. Sur le décret n°2007-1573

Le [décret n° 2007-1573](#) relatif aux établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse a été pris le 6 novembre 2007 [présenté par le Ministère de la Justice](#)

Un article de Localtis sur ce décret : « [Le décret réorganisant le fonctionnement de la PJJ](#) »

Un [article](#) du blog de Daniel Gacoïn, consultant dans les organisations sociales et médico-sociales, sur ce sujet :

4. Sur le rapport Varinard

Un article de Rue89 intitulé : [Rapport Varinard : danger pour les mineurs et la démocratie](#) du 01/12/08

La position du syndicat de la magistrature : [Commission Varinard : une vision réactionnaire et répressive de l'enfance](#)

Un article de Jean-Pierre Rosencveig du 30/11/08 :
[Enfants délinquants : attention aux contre-vérités factuelles](#)

IV. Les ressources et données disponibles sur la justice des mineurs

A. Dans les autres pays

Qu'en est-il de la protection de l'enfance dans les autres pays ? Un [document de travail du Sénat](#) (2007) en législation comparée permet de faire le point à partir des exemples suivants : l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, le Danemark, l'Italie, le Portugal et la Suède.

B. Sur l'enfance en danger

Le [site de l'UNASEA](#) (Fédération d'associations travaillant sur l'avenir des enfants et des adolescents) comprend une [base de données](#) permettant de rechercher un texte officiel ou une jurisprudence. Les derniers rapports, et communiqués de presse sont repris sur le site internet.

Les ressources statistiques concernant l'enfance en danger ont été rassemblées [ici](#) par l'ONED.

Le site de l'ONED comprend une rubrique dédiée aux [données chiffrées](#) : concernant la protection de l'enfance, les enquêtes en protection de l'enfance et des données chiffrées internationales.

La [protection judiciaire de la jeunesse et prise en charge éducative](#) 2005-2006 présentée par l'INSEE.

C. Sur la délinquance des mineurs

Présentation de la problématique : [Adolescence et délinquance](#) par le collectif *Quel futur pour les jeunes délinquants ?* Un article sur la [délinquance en chiffres](#) a été réalisé par ce même collectif.

Notons également l'article de Laurent Mucchielli : [Note de \(re\)cadrage sur la délinquance des mineurs](#), 10p.

D. Publications de l'ENPJJ

La *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"* spécialisée dans le champ de l'enfance et de la jeunesse marginale ou marginalisées. Elle s'intéresse à l'enfant de justice (délinquant), mais aussi à l'enfant victime, à l'orphelin, au vagabond, ainsi qu'aux politiques législatives et institutionnelles et aux pratiques pédagogiques mises en œuvre pour prendre en charge cette jeunesse et cette enfance "irrégulières" en France et hors de France. Revue scientifique à comité de lecture, elle est le fruit d'une collaboration entre l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) et l'Association pour l'histoire de la protection judiciaire des mineurs (AHPJM). La *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"* cherche à établir des liens entre la recherche historique et le milieu professionnel de l'éducation spécialisée.

<http://rhei.revues.org/>

Sociétés et jeunesses en difficulté s'intéresse aux enfants et aux jeunes dits "en difficulté" sociale ou familiale, à l'adresse desquels les sociétés mettent en place des dispositifs de protection et d'éducation - voire de soins - spécifiques. La revue présente des articles relatifs à ces populations, à leur catégorisation, aux problèmes sociaux et/ou psychologiques auxquels elles sont réputées être confrontées. Elle traite également des pratiques professionnelles, des dispositifs institutionnels et des politiques publiques s'adressant à ces populations, à leur famille, à leur environnement.

<http://sejed.revues.org/>

On peut également signaler une dernière publication : *Les Cahiers dynamiques*, la revue professionnelle de la PJJ.

E. Le fonctionnement de la justice pour les mineurs expliqué aux jeunes

Le fonctionnement de la justice est expliqué aux adolescents via un site Internet dédié : [Ado Justice](#).

Ce site explique le fonctionnement de la justice (A quoi ça sert ? / Comment ça marche / Qui fait quoi ? / Questions-réponses) et comprend une rubrique dédiée aux [mineurs](#).

L'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire et le Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative se sont associés pour concevoir le [site du Droit des jeunes](#), qui répond lui aussi à de nombreuses questions.